



Conseil des droits de l'homme

42e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Argentine

Genève, 23 janvier 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Argentine et la félicite pour les progrès accomplis depuis le dernier cycle de l'Examen Périodique Universel, notamment en matière des droits des femmes avec l'adoption de la loi 27.610 « Accès à l'avortement » ainsi que les avancées en ce qui concerne les droits des personnes LGBTIQ+.

La Suisse fait les recommandations suivantes à l'Argentine :

1. Garantir les droits des peuples autochtones, notamment l'accès à la justice et la pleine application de la loi d'urgence 26.160 qui leur garantit la possession et la propriété des terres qu'ils occupent traditionnellement.
2. Prendre des mesures urgentes et allouer les ressources nécessaires afin de poursuivre les auteurs de féminicides en justice.
3. Garantir un véritable accès à la justice aux victimes de violations des droits de l'homme, ainsi que des enquêtes indépendantes et impartiales.

Je vous remercie.